



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Algérie

Question écrite n° 14524

## Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les conditions d'exécution de la commission rogatoire délivrée par la justice française dans l'affaire des moines de Tibhirine. Sept ans après les faits une instruction a été ouverte. Depuis l'ouverture de cette instruction aucune audition, ni aucune autopsie n'ont pu être effectuées. Dans ce dossier le juge d'instruction souhaiterait pouvoir se rendre en Algérie pour auditionner un certain nombre de témoins et exhumer les corps des défunts. Il est en effet impératif, pour que soient effectivement déterminés les auteurs de cette tuerie, de savoir si les têtes de ces moines présentent ou non des impacts de balles et si les moines ont été décapités *ante mortem* ou *post mortem*. Or la commission rogatoire adressée par le juge aux autorités algériennes en 2011 n'a, à l'heure actuelle, fait l'objet d'aucune réponse. Au moment où le Président de la République se rend en Algérie, il lui demande de préciser les actions diplomatiques concrètes envisagées par le Gouvernement pour permettre à la justice française de mener à bien la procédure.

## Texte de la réponse

L'assassinat en mai 1996 des sept moines de Tibéhirine, qui oeuvraient dans la tolérance aux côtés du peuple algérien, avait suscité une très vive émotion. Une information judiciaire a été ouverte en 2004 au tribunal de grande instance de Paris à la suite d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile pour enlèvement, séquestration et assassinat. Il revient en effet à la justice de faire toute la lumière sur ces faits tragiques, afin de répondre à la légitime quête de vérité des familles des victimes. Toutes les investigations sont conduites, en concertation avec les autorités algériennes dans le cadre du protocole d'entraide judiciaire du 28 août 1962. Le Président de la République a réitéré lors de sa visite d'État en Algérie les 19 et 20 décembre 2012 le plein attachement des autorités françaises à ce que les justices française et algérienne fassent toute la vérité sur les circonstances de l'assassinat de nos compatriotes. Les autorités françaises continueront de suivre avec attention les avancées de cette douloureuse affaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14524

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 décembre 2012](#), page 7614

**Réponse publiée au JO le :** [19 février 2013](#), page 1810